

# Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

---

<b>ETUDE D'IDENTIFICATION ET DE PROFILAGE DES PME PRESTATAIRES DE BIENS ET SERVICES OPERANT DANS LE SECTEUR MINIER DES PROVINCES DU HAUT KATANGA ET DU LUALABA</b>	<b>Numéro du projet / unité de gestion : 21.2072.3-001.00</b>
--	---

---

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant .....	5
3.	Conception.....	9
	Conception technique et méthodologique.....	9
	Gestion de projet du contractant (1.6).....	9
	Autres exigences (1.7) .....	10
4.	Concept de ressources humaines .....	10
	Expert.e clé 1 : Chef d'équipe .....	10
	Expert.e clé 2 .....	11
	Expert.e clé 3.....	11
	Pool d'expert.e-s en mission de courte durée, composé de 3 expert.e-s en mission de courte durée.....	12
5.	Consignes de calcul .....	13
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	13
	Aspects de durabilité en matière de voyages .....	13
	Autre possibilité pour les contrats d'entreprise : .....	17
	Ateliers et événements.....	17
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs .....	17
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	18

## 0. Liste des sigles et abréviations

ANADEC	Agence nationale de développement de l'entrepreneuriat congolais
ANAPI	Agence nationale pour la promotion de l'Industrie
ARSP	Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CAFI	Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
COPEMECO	Confédération de petites et moyennes entreprises du Congo
DISM	Développement économique Intégré du Secteur Minier
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FONARED	Fonds National REDD+
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
JE	jour(s) d'expert·e
PME	Petites et moyennes entreprises
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RDC	République Démocratique du Congo
TdR	termes de référence
UE	Union Européenne

## 1. Contexte

### 1.1. Informations succinctes sur le projet

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays riche en ressources naturelles et doté d'un fort potentiel de développement économique. L'industrie minière, à la fois industrielle et artisanale, pourrait contribuer de manière significative au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Cependant, la croissance et les revenus issus du secteur minier n'ont, jusqu'à présent, pas entraîné de réduction notable de l'extrême pauvreté dans le pays.

À travers le projet « **Développement économique intégré du secteur minier** » (DISM II), la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH) soutient l'intégration du secteur minier dans les systèmes économiques locaux organisés conformément aux principes de transparence et de participation. Le projet DISM II a été lancé en avril 2022 et se poursuit jusqu'en décembre 2028. En coopération avec divers partenaires nationaux, dont les ministères du Plan, des Mines et des Finances, le projet s'articule autour de quatre principaux résultats : (i) Dialogue et participation ; (ii) Développement économique autour du Corridor de Lobito ; (iii) Gouvernance environnementale et sociale ; et (iv) Mobilisation des ressources domestiques (MRD) dans le secteur minier.

**Output I** soutient des plateformes de dialogue multipartites telles que l'Alternative Mining In-daba, *Investissements Durables au Kivu* et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Il favorise la coopération entre le secteur privé, l'État et les acteurs de la société civile, et renforce la capacité de ces derniers à gérer le secteur de manière transparente et durable.

**Output II** appuie la structuration et le développement organisationnel de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) Lualaba, ainsi que la promotion de programmes de formation, notamment pour les PME. Le projet vise à renforcer la position de la FEC comme interlocuteur crédible auprès du gouvernement aux niveaux national et provincial, ainsi que son rôle d'interface pour les acteurs économiques en RDC, contribuant ainsi à améliorer le climat des affaires et à accroître les opportunités de création de valeur ajoutée à travers l'accès des PME congolaises aux marchés de sous-traitance.

Par ailleurs, grâce à la mise en place d'un cadre de concertation multipartite, le projet crée un espace de dialogue dédié, favorisant les synergies et la co-construction d'initiatives en faveur d'une croissance économique inclusive et durable. Co-animé par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et le Ministère de l'Industrie et des PME, ce cadre rassemblera les institutions publiques, le secteur privé et la société civile des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba.

**Output III**, cofinancé par le FONAREDD/CAFI et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), appuie la réalisation d'études environnementales stratégiques dans les secteurs clés des mines et des hydrocarbures, afin d'analyser les impacts positifs et négatifs attendus de leur développement national. Ces travaux permettront d'identifier les bonnes et mauvaises pratiques dans les provinces concernées, et de proposer des normes opérationnelles intégrant les standards REDD+ dans les secteurs extractifs.

**Output IV**, cofinancé par l'Union européenne (UE), vise à garantir que la contribution du secteur minier industriel aux recettes publiques soit durable. Il s'articule autour de quatre axes :

a) renforcer la capacité de l'État à prévoir les revenus issus du secteur minier, afin d'améliorer la crédibilité budgétaire au niveau national ; b) améliorer la capacité de l'État à réaliser des audits fiscaux des grands projets miniers, afin d'accroître la collecte des recettes; c) soutenir la divulgation systématique de données actualisées, complètes, désagrégées et de qualité sur le secteur minier, conformément à la Norme ITIE, afin d'encourager un débat public fondé sur des faits et d'améliorer la gouvernance sectorielle ; d) renforcer les capacités des organisations de la société civile sur la MRD dans le secteur minier, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de contrôle.

## 1.2. Situation de départ

La République Démocratique du Congo connaît, depuis 2002, une relance économique soutenue, portée principalement par les secteurs des mines, des hydrocarbures, du bâtiment et des télécommunications. L'économie congolaise a enregistré un taux de croissance de 6,2 % en 2021 et 2023, confirmant la résilience de sa dynamique économique. En 2022, les revenus issus du secteur minier ont été estimés à 7,04 milliards USD, témoignant de son rôle central dans les recettes nationales. En 2024, le secteur minier industriel formel a généré près de 120 000 emplois directs, dont entre 57 % et 70 % sont pourvus par le biais de sociétés de sous-traitance, illustrant la contribution stratégique de ces dernières à la création d'emplois locaux et au renforcement de la chaîne de valeur minière congolaise.

Dans ce contexte de croissance, le 8 février 2017 a été promulguée la loi n°17/001 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé, dans le but de promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises (PME) congolaises et de favoriser l'émergence d'une classe moyenne nationale. Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette loi, le décret n°18/019 du 9 mai 2018 a institué l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé (ARSP), chargée d'organiser et de réguler ce domaine stratégique.

Cependant, plus de sept ans après la création de l'ARSP, le secteur de la sous-traitance fait encore face à plusieurs défis structurels et organisationnels, notamment :

- l'absence d'une base de données commune et partagée entre les services techniques de l'État ;
- la difficulté d'identifier les PME par secteur d'activités ;
- et le manque d'informations fiables sur le profil des entreprises de sous-traitance à capitaux majoritairement congolais.

Ces faiblesses entraînent des difficultés dans la mobilisation de l'expertise locale et posent le problème de l'identification des sous-traitants actifs dans les chaînes d'approvisionnement.

Dans le but de contribuer aux efforts du gouvernement congolais visant le renforcement du tissu entrepreneurial national et la structuration de la sous-traitance, la Coopération allemande, mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) à travers le projet "Développement économique intégré du secteur minier" (DISM II), recherche un bureau d'études qualifié pour conduire une étude d'identification et de profilage des PME prestataires de services dans le secteur minier de la province du Lualaba, ainsi que pour assurer la mise à jour de cette même étude dans la province du Haut-Katanga.

## 2. Mission du contractant

Le contractant aura pour mission principale de :

- Mener une étude approfondie sur l'identification et le profilage des PME prestataires de biens et services opérant dans le secteur minier de la province du Lualaba ;
- Mettre à jour, pour la province du Haut-Katanga, l'étude similaire réalisée par la GIZ en 2021, afin de disposer de données actualisées, harmonisées et comparables entre les deux provinces.

Les résultats des deux études seront consolidés dans un rapport d'analyse unique.

Dans la mise en œuvre de cette mission, le contractant s'appuiera sur les outils, et intégrera les résultats et recommandations issus des études et bases de données existants, développés par la GIZ et ses partenaires, notamment :

- Le rapport de la mission d'identification des MPMEA (phase I), réalisé par l'ANADEC Lualaba en décembre 2022 ;
- Les études sur les opportunités économiques et entrepreneuriales autour des minéraux de développement, conduites par la FEC Haut-Katanga et Lualaba en 2021 et 2022 ;
- Le fichier des sous-traitants du secteur minier de la ville de Likasi, établi par l'ARSP en 2023.

### 2.1. Objectifs de la mission

La présente mission vise à recueillir, organiser et analyser toutes les informations pertinentes sur les profils des petites et moyennes entreprises congolaises actives dans la sous-traitance minière des provinces du Haut Katanga et du Lualaba, afin de produire un rapport structuré, fondé sur des données vérifiées.

De manière spécifique, la mission poursuivra les objectifs suivants :

- Identifier les PME et prestataires de services actifs dans la sous-traitance minière des provinces du Haut Katanga et Lualaba ;
- Établir un profilage des entreprises recensées selon leur taille, domaine d'expertise, expérience et zone d'intervention ;
- Documenter le statut juridique, la gouvernance et les capacités techniques des PME identifiées, pour faciliter leur reconnaissance et leur intégration dans le tissu entrepreneurial congolais ;
- Constituer une base de données numérique consolidée et fiable des PME locales du secteur minier, accessible aux acteurs publics, privés et partenaires techniques.
- Formuler une recommandation sur le lieu d'hébergement de la base de données numériques

La base de données numérique produite à l'issue de cette étude sera mise à la disposition, d'une part, des ministères des Mines, du Plan et des PME, ainsi que de leurs services techniques concernés, et d'autre part, des entreprises privées donneuses d'ordre.

## 2.2. Prestations attendues

Le contractant devra réaliser les activités suivantes :

### **Phase 1 – Lancement et cadrage méthodologique**

- Présenter un chronogramme détaillé de mise en œuvre de l'étude et les outils de collecte (questionnaires, guides d'entretien, fiches de profilage).
- Organiser une réunion de cadrage technique avec la GIZ et d'autres réunions avec les parties prenantes concernées (ARSP, FEC, Ministère des PME, ANADEC, ANAPI, etc.).

### **Phase 2 – Collecte et traitement des données**

- Identifier et recenser les PME actives dans le secteur de la sous-traitance minière (prestations industrielles, logistiques, techniques, administratives, etc.) ;
- Réaliser des enquêtes de terrain dans les principales zones minières du Haut-Katanga et du Lualaba ;
- Organiser, le cas échéant, des focus groups afin de recueillir un maximum d'informations de manière efficace et dans les meilleurs délais ;
- Collecter les données relatives aux :
  - informations générales et juridiques (statut, année de création, siège social, capital, actionariat, etc.) ;
  - capacités techniques et logistiques (équipements, effectifs, certifications, domaines d'expertise) ;
  - expériences professionnelles (projets exécutés, références) ;
  - gouvernance et politique de conformité.
- Nettoyer, structurer et centraliser les données recueillies dans un format exploitable (Excel ou base Access) ;

### **Phase 3 – Analyse, profilage et constitution de la base de données**

- Élaborer un rapport de profilage des PME qui présente l'analyse des données collectées et compilées pour les deux provinces ;
- Développer une base de données numérique consolidée facilitant la consultation par les parties prenantes de l'étude ;

### **Phase 4 – Restitution et validation**

- Organiser un atelier provincial de validation avec les parties prenantes publiques et privées (FEC, COPEMECO, ARSP, ANAPI, ANADEC, entreprises minières, PME, GIZ, etc.) ;
- Intégrer les observations et produire la version finale du rapport d'étude accompagnée d'une base de données numérique consolidée ;
- Fournir à la GIZ l'ensemble des livrables en version numérique et imprimée.

### 2.3. Livrables attendus

1. Rapport intermédiaire d'avancement de l'étude ;
2. Rapport final d'identification et de profilage des PME ;
3. Base de données consolidée (format Excel/Access) ;
4. Rapport d'atelier de validation et liste de présence.

### 2.4. Responsabilités et contributions

- Le contractant est responsable de la planification, de la mise en œuvre, de la supervision de l'équipe et de la qualité des livrables.
- La GIZ assure le suivi technique et institutionnel de la mission, facilite les contacts avec les parties prenantes et valide les livrables.
- Les partenaires étatiques et privés (FEC, COPEMECO, ARSP, ANADEC, ANAPI, autorités provinciales) apportent leur contribution en matière d'accès à l'information, de mobilisation des PME et de participation à l'atelier de validation.

Le contractant est responsable de la fourniture des prestations suivantes :

- Réalisation d'une étude de terrain approfondie sur l'identification et le profilage des PME prestataires de biens et services opérant dans le secteur minier de la province du Luabala.
- Mise à jour de l'étude sur l'identification et le profilage des PME prestataires de biens et services opérant dans le secteur minier de la province du Haut Katanga.
- Collecte, traitement et analyse des données qualitatives et quantitatives sur les PME, incluant leur statut juridique, taille, gouvernance, capacités techniques, domaines d'expertise, zones d'intervention et expérience.
- Élaboration et mise à disposition d'une base de données consolidée et fiable, conforme aux standards internationaux et aux besoins des acteurs institutionnels et économiques.
- Rédaction d'un rapport analytique complet compilant les résultats de deux provinces.

### 2.6. Exigences en matière de gestion de projet

- Le contractant contrôle les dépenses, tient la comptabilité et procède à la facturation conformément aux exigences de la GIZ.
- Le contractant établit des rapports réguliers à l'intention de la GIZ selon les indications figurant dans les Conditions générales de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans leur version en vigueur.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

<b>Jalons</b>	<b>Echéance indicative</b>	<b>Critères de réception</b>
Réunion de cadrage (kick-off meeting)	Semaine 1 après la signature du contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation lancée au moins 5 jours avant la réunion.</li> <li>• Agenda clair et validé par la GIZ.</li> <li>• Présentation des objectifs, de la méthodologie, du calendrier et des responsabilités.</li> <li>• Compte rendu de réunion validé par la GIZ.</li> </ul>

Développement des outils de collecte des données et réunions de prises de contact avec les parties prenantes	Semaine 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils de collecte (questionnaires, guides d'entretien, grilles d'observation) soumis en version électronique pour validation.</li> <li>• Plan de l'étude comprenant (objectifs, thèmes à explorer, population ciblée, méthode d'échantillonnage, etc.) soumis à la GIZ pour validation</li> <li>• Réunions de prise de contact avec les parties prenantes documentées avec agenda et listes de présence.</li> </ul>
Collecte des données sur le terrain, Province du Haut-Katanga	Semaine 3 à 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport hebdomadaire de progression incluant : sites visités, parties prenantes rencontrées, problèmes rencontrés.</li> <li>• photos ou annexes documentant la collecte sur le terrain.</li> </ul>
Collecte des données sur le terrain, Province du Lualaba	Semaine 3 à 6	
Rapport provisoire	Semaine 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité au plan de l'étude : introduction, méthodologie, analyse des données, conclusions préliminaires, annexes.</li> <li>• Nombre de pages : typiquement 30–50 pages.</li> <li>• Structure et configuration : texte clair, tableaux et graphiques lisibles, format Word ou PDF.</li> <li>• Soumission à la GIZ pour commentaires et ajustements.</li> <li>• Vérification que toutes les données sont correctement référencées et cohérentes</li> </ul>
Atelier de validation	Semaine 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitations lancées au moins 14 jours avant la tenue de l'atelier de validation</li> <li>• Agenda clair et structuré pour présentation des résultats provisoires.</li> <li>• Présentation PowerPoint ou support visuel clair, maximum 20 diapositives.</li> <li>• Liste des participants et compte rendu de l'atelier validé par la GIZ.</li> <li>• Documentation des feedbacks et commentaires intégrés pour finalisation du rapport.</li> </ul>
Rapport final et base de données validée	Semaine 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport final conforme aux commentaires de l'atelier de validation.</li> <li>• Rapport complet : 40–50 pages</li> <li>• Base de données complète, nettoyée et validée.</li> <li>• Annexes : outils de collecte, liste des participants, photos, cartes et tableaux.</li> <li>• Format : Word ou PDF pour le rapport, Excel ou autre format structuré pour la base de données.</li> <li>• Validation finale de la GIZ sur la complétude et la qualité des livrables.</li> </ul>
Présentation officielle du rapport final	Semaine 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Support de présentation préparé et validé par la GIZ.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation lancée avec tous les détails logistiques (date, heure, lieu, configuration) au moins deux semaines avant l'activité.</li> <li>• Appui à l'impression et mise à disposition du rapport final de l'étude aux parties prenantes pour usage ultérieur.</li> </ul>
--	--	---

Durée de la mission : du 15 décembre 2025 au 15 juin 2026.

### 3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

#### Conception technique et méthodologique

**Interprétation des objectifs (1.1)** : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1).

#### Gestion de projet du contractant (1.4)

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies.

Dans ce contexte, il lui est demandé d'expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet DISM de la GIZ. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets (1.4.2) et de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre en compte les jalons conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.3).

### **Autres exigences (1.5)**

- Promouvoir l'égalité des genres et prévenir ou atténuer d'éventuels effets négatifs involontaires ;
- Garantir des processus transparents pour la mise en œuvre des activités du projet ;
- Travailler de manière participative avec tous les groupes ethniques et les personnes travaillant pour ou résidant dans les organisations partenaires ;
- Veiller à ce que la compatibilité entre vie familiale et professionnelle soit soutenue pour les collègues femmes et hommes ;
- S'assurer que chaque expert impliqué dans le projet soit conscient des enjeux spécifiques liés au genre dans les secteurs concernés par le projet ;

En cas de crise politique ou sécuritaire entraînant la suspension ou la suspension partielle des activités de la GIZ en RDC, ou en cas d'absence d'échange de notes diplomatiques entre les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la RDC, la GIZ se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la mise en œuvre du projet en consultation avec le BMZ.

### **4. Concept de ressources humaines**

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculum vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution.

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

#### **Expert.e clé 1 : Chef d'équipe**

##### Tâches de la direction de l'équipe

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s locaux·ales en mission de courte durée
- Prise de contact avec les parties prenantes et organisation des réunions de cadrage
- Appui à la collecte et au traitement des données
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

##### Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, droit économique, gestion des entreprises ou équivalent

- Langue (2.1.2) : connaissances de niveau C2 en français et connaissance du swahili équivalent niveau C2
- Expérience professionnelle (2.1.3) : 8 années d'expérience dans la conduite d'études économiques, conformité légales, audits, cartographie des parties prenantes, entrepreneuriat
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 5 années d'expérience de direction comme chef-fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise
- Expérience dans les provinces d'intervention (2.1.7) : 2 années d'expérience dans la mise en œuvre des projets d'appui au développement dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba
- Expérience de la coopération au développement (2.1.8) : 2 années d'expérience dans des projets de coopération au développement
- Divers (2.1.9) : formation attestée en gestion de projets et expérience en gestion financière

## **Expert·e clé 2**

### Tâches de l'expert·e clé 2

- Concevoir les outils de collecte et de profilage des PME (questionnaires, fiches d'analyse, etc.).
- Identifier et analyser les caractéristiques internes des PME : taille, domaine d'expertise, expérience, gouvernance, statut juridique, capacités techniques et financières.
- Contribuer à la classification des PME selon les critères définis.
- Collaborer à la constitution de la base de données consolidée et à la vérification de la qualité des informations recueillies.
- Appuyer l'expert principal dans la rédaction des rapports intermédiaires et finaux.

### Qualifications de l'expert·e clé 2

- Formation (2.2.1) : Licence en gestion d'entreprises, droit des affaires, administration des affaires ou équivalent.
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C2) en français, connaissance en swahili équivalent niveau C2
- Expérience professionnelle (2.2.3) : 5 années d'expertise en gestion d'entreprises, audit organisationnel et/ou en économie appliquée, utilisation pertinente des outils numériques de collecte et de gestion des données d'entreprises
- Expérience professionnelle pertinente dans les provinces d'intervention (2.2.7) : 2 années d'expérience dans des projets d'appui aux PME dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba
- Divers (2.2.9) : Expérience avérée dans la production des profils d'entreprises détaillés et comparables.

## **Expert·e clé 3**

### Tâches de l'expert·e clé 3

- Former et encadrer le pool d'experts sur les méthodes d'enquête et la saisie des données.
- Assurer la supervision technique de la collecte (contrôle qualité, cohérence, fiabilité).
- Appui au travail de nettoyage, traitement et analyse des données quantitatives et qualitatives recueillies.

- Produire les tableaux, graphiques et statistiques nécessaires à la rédaction du rapport final.

### Qualifications de l'expert·e clé 3

- Formation (2.3.1) : Diplôme universitaire ou certificat de formation professionnelle en analyse statistique des données ou équivalent.
- Langue (2.3.2) : connaissances de niveau C2) en français et connaissance en swahili équivalent niveau C2
- Expérience professionnelle (2.3.3) : 5 années d'expérience dans la collecte et l'analyse quantitative et qualitative des données, gestion des bases des données ou équivalent.
- Expérience professionnelle dans les provinces d'intervention (2.3.7) : 2 années d'expérience de travail dans les provinces du Haut Katanga et/ou du Lualaba

### Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

### **Pool d'expert·e·s en mission de courte durée, composé de 3 expert·e·s en mission de courte durée**

On calcule pour l'évaluation de la partie technique une moyenne des qualifications de tou·te·s les expert·e·s du pool indiqué·e·s. En vue de l'évaluation, veuillez envoyer pour chaque membre du pool un CV (cf. chapitre 7 « Consignes relatives au format de l'offre »).

### Tâches relevant du pool d'expert·e·s en mission de courte durée

- Participer à la collecte des données sur le terrain auprès des PME et autres acteurs ciblés
- Réaliser les entretiens, visites et focus group sous la supervision de l'expert.e clé 3.
- Assurer la saisie et la transmission régulière des données collectées.
- Participer à la vérification et validation des informations recueillies sur terrain.

### Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s en mission de courte durée

- Formation (2.4.1) : 2 expert·e·s titulaires d'un diplôme d'études supérieures / Certificat de formation professionnelle en collecte des données de terrain ; 1 expert·e titulaires d'un diplôme d'études supérieures ou d'un certificat de formation professionnelle en sensibilisation et mobilisation communautaire
- Langue (2.4.2) : 3 expert·e.s ayant des connaissances de niveau C2 en français et en swahili
- Expérience professionnelle générale (2.4.3) : 2 expert·e·s ayant chacun·e 3 années d'expérience dans la collecte des données qualitatives et quantitatives, 1 expert·e ayant

- 3 années d'expérience dans la sensibilisation, mobilisation des masses et organisation des focus groups
- Expérience professionnelle dans les provinces d'intervention (2.4.7) : 2 année d'expérience de travail dans les provinces du Haut Katanga et/ou du Lualaba

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

**Note** : La collecte des données devra être réalisée simultanément dans les deux provinces (Haut-Katanga et Lualaba). À cet effet, le contractant devra organiser les équipes d'enquête en répartissant les experts en deux groupes distincts de trois (3) personnes par province.

Cette approche permettra de réduire la durée globale de la collecte et de garantir la comparabilité des données entre les deux provinces, tout en optimisant les ressources humaines et logistiques mobilisées pour l'étude.

## 5. Consignes de calcul

### Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2025 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

### Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub>) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO<sub>2</sub>. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2<sup>e</sup> classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO<sub>2</sub> causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO<sub>2</sub> rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert.e.s	Nombre de jours par expert.e	Total	Observations
<b>Expert.e clé 1 à 3</b>	3	43	129	43 jours en raison de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 jours de préparation de la mission, de prise de contacts et d'organisation des réunions de cadrage</li> <li>- 25 jours de collecte des données Haut Katanga &amp; Lualaba</li> <li>- 5 jours d'analyse et interprétation des résultats</li> <li>- 5 jours d'organisation, de la mise en œuvre de l'atelier de présentation du rapport intermédiaire aux parties prenantes et d'intégration des recommandations et observations</li> <li>- 3 jours de rédaction du rapport final</li> </ul>
<b>Pool d'expert.e.s</b>	3	30	90	
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Nombre de jours/ nuitée par expert.e	Total	Observations
<b>Indemnités journalières pour le pays d'intervention</b> <b>Expert.e clé 1 à 3</b>	3	39	117	39 jours en raison de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 jours de préparation de la mission, de prise de contacts et d'organisation des réunions de cadrage</li> <li>- 25 jours de collecte des données</li> <li>- 5 jours d'organisation et de la mise en œuvre de l'atelier de présentation du rapport intermédiaire aux parties prenantes et d'intégration des recommandations et observations</li> </ul>

				- 4 jours de voyage aller-retour
<b>Pool d'expert.e.s</b>	3	32	96	
<b>Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention</b> <b>Expert.e 1 à 3</b>	3	38	114	<p><b>Nuitées hors d'Allemagne :</b></p> <p>À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait.</p> <p>Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</p> <p><b>Nuitées en Allemagne (règlement divergeant de la circulaire du BMF) :</b></p> <p>À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à un montant maximum de 130 euros. Jusqu'à 80 euros peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait.</p> <p>Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</p>
<b>Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention</b> <i>Pool d'expert.e.s</i>	3	31	93	
<b>Transport</b>	<b>Quantité</b>	<b>Nombre de jours par expert.e</b>	<b>Total</b>	<b>Observations</b>
<b>Vols internationaux</b>	-	-	-	Voyage jusqu'au lieu de la fourniture des prestations
<b>Vols intérieurs</b>	2	3	6	Vols à l'intérieur du pays d'intervention pendant la fourniture des prestations

<b>Compensation des émissions de CO<sub>2</sub> pour les trajets en avion</b> <i>Liens vers les <a href="#">explications du pôle d'expertise et du service Durabilité (en anglais)</a> et celles figurant dans le <a href="#">guide d'orientation (en français)</a> pour l'établissement du budget</i>	-	-	-	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO <sub>2</sub> de euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
<b>Autres frais de voyage et de déplacement</b>	-	-	-	p. ex. frais de visa
<b>Frais de déplacement ferme dans les provinces du Haut Katanga et Lualaba</b>	10	6	60	Il est prévu un budget de frais de déplacement ferme dans les provinces cibles de l'étude d'un montant de 1200 dollars permettant un décompte sur présentation de justificatifs.  Le décompte est effectué au maximum jusqu'à épuisement du budget alloué.
<b>Autres coûts</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix</b>	<b>Total</b>	<b>Observations</b>
<b>Rémunération flexible</b>	-	-	-	Un budget de 5000 euros est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix.  Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.
<b>Atelier de présentation des résultats intermédiaires aux parties prenantes et d'enrichissement du rapport</b>	1	2000	2000	Le budget contient les coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service traiteur</li> <li>• Impression de la documentation</li> <li>• Remboursement transport</li> </ul> Le soumissionnaire pourra solliciter d'utiliser la salle de la FEC Lualaba pour l'organisation de cet atelier
<b>Sous-traitance</b>	-	-	-	Le budget contient les coûts suivants
<b>Achats de matériels et équipements</b> <i>Attention : pour les achats de médicaments, de produits chimiques et pour les achats de matériels et équipements d'un montant supérieur à 50 000 euros, il faut obtenir préalablement l'autorisation de</i>	-	-	-	Le budget contient les coûts suivants

<i>la personne responsable chargée des achats de matériels et équipements.</i>				
<b>Subventions locales</b>	-	-	-	Le contractant gère les subventions locales suivantes conformément au point 2.7 des Conditions générales : .
<b>Autres frais</b>	-	-	-	Le budget contient les coûts suivants .

### **Autre possibilité pour les contrats d'entreprise :**

Les bases de calcul pour contrats d'entreprise indiquées ci-dessous sont une valeur indicative qui suit les critères de réception par ouvrage partiel / jalon mentionnés au chapitre 2 (Missions du contractant).

Étant donné que le contrat envisagé est un contrat d'entreprise, nous vous prions de proposer vos prestations à un prix forfaitaire.

Par ailleurs, l'évaluation de l'offre de prix s'effectue également sur la base des taux journaliers indiqués. Nous vous prions d'indiquer également le taux journalier appliqué. Il n'est pas nécessaire de ventiler le prix en nombre de jours.

### **Ateliers et événements**

Le contractant réalise un atelier de présentation des résultats intermédiaires de l'étude aux parties prenantes et d'enrichissement du rapport.

- Nombre de participant.e.s : 20 à 25 personnes
  - Date : A déterminer en fonction de l'évolution de l'étude
- Lieu de l'atelier : Kolwezi avec participation des parties prenantes de Lubumbashi  
Avec l'appui de la GIZ, le soumissionnaire pourra organiser cet atelier au bureau de la FEC Lualaba. Il devra prévoir une restauration et un remboursement des frais d'hébergement et de transport pour les délégués venant du Haut Katanga.

Il convient de respecter la [règle 566 des P+R Garantie du respect des normes applicables à la gestion durable d'événements](#). Vous devez envoyer la « Liste de contrôle pour une gestion durable d'événements » remplie à votre supérieur·e hiérarchique.

### **6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs**

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Mise à disposition d'un poste de travail dans les locaux de la GIZ si nécessaire
- Appui à l'organisation logistique de l'atelier de présentation des résultats intermédiaires aux parties prenantes

## **7. Consignes relatives au format de l'offre**

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en français.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 15 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement.

Veillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.